

# Licence professionnelle Système électriques et réseaux industriels

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Système électriques et réseaux industriels. 2012, Université de Strasbourg. hceres-02027564

**HAL Id: hceres-02027564**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027564>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Systemes électriques et réseaux industriels

de l'Université de Strasbourg

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

---

Section des Formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**

---

# Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague C

Académie : Strasbourg

Établissement déposant : Université de Strasbourg

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Systèmes électriques et réseaux industriels

Dénomination nationale : SP4-Electricité et électronique

Demande n° S3LP130004120

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Institut universitaire de technologie d'Haguenau
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : l'IUT avec l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM)
- Secteur professionnel demandé : SP4-Mécanique, électricité, électronique

## Présentation de la spécialité

Ouverte en 2006, cette licence professionnelle (LP) est portée par l'Institut universitaire de technologies d'Haguenau, et localisée dans cette ville. Elle forme aux métiers des industries électriques et électroniques, de l'appareillage et de l'instrumentation, de la production et du transport d'énergie, des télécommunications et des réseaux de communication. Les métiers visés y sont ceux de responsable d'équipes de fabrication, de service méthode, de maintenance électrique, de projets techniques, de chargé d'essais et d'adaptation des procédés de fabrication, de chargé d'affaires.

La formation est ouverte en formation initiale et en alternance (en contrat d'apprentissage). Elle accueille un public de formation continue. Elle est déclinée en deux parcours : *Contrôle des systèmes industriels électriques* (CSIE) et *Réseaux et informatique industriels* (RII).

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La formation répond à des besoins professionnels régionaux. Cependant, elle est présente sur des métiers similaires à ceux de la LP *Qualité et maîtrise de l'énergie électrique* de l'unité de formation et de recherche de physique et ingénierie de Strasbourg, en particulier dans le champ de la production d'énergie électrique renouvelable. Elle apparaît néanmoins originale dans le domaine de l'électronique de puissance.

L'insertion professionnelle est correcte bien qu'ayant connu un net tassement en 2009 du fait d'une forte augmentation des poursuites d'études. Les taux d'emploi approchent en effet, sauf en 2009, les 80 % des diplômés dans les enquêtes de suivi propre de la formation. Les diplômés en recherche d'emploi représentent néanmoins 13 % des diplômés en 2010, l'enquête ayant été réalisée ici quelques mois après l'obtention du diplôme. L'insertion professionnelle s'opère dans les métiers visés et à un niveau le plus souvent d'assistant ingénieur, ce qui paraît de bon niveau mais est trop peu explicite sur la nature des emplois occupés.

L'implication des professionnels dans les enseignements de la formation, reste à parfaire. Ils y sont nombreux, mais leur proportion en termes de volume horaire n'est pas très élevée (30 %) et ils n'assurent pour la plupart d'entre eux que des conférences. Leur participation est cependant active, notamment via le conseil de perfectionnement qui se réunit deux fois l'an. La formation est par ailleurs correctement organisée sur le plan pédagogique, bénéficie d'une bonne répartition des enseignements, laisse une large place aux applications, et prend bien en compte les exigences des métiers visés. Il est cependant regretté que les enseignants-chercheurs en soient totalement absents.

L'attractivité de la formation progresse. Elle n'intègre cependant pas d'étudiant issu de L2 malgré la mise en place de deux modules d'harmonisation. La détérioration de la conjoncture économique a manifestement récemment impacté la licence dans sa capacité à nouer des contrats en alternance : ceux-ci sont passés de 58 % des effectifs en 2009 à 8 % en 2010. Le public en formation continue a cependant fortement progressé dans le même temps de 3 à 27 %. Enfin, l'articulation de cette formation avec la licence professionnelle proche de l'UFR *Physique et Ingénierie* n'est nullement évoquée dans le dossier.

- Points forts :

- Une formation répondant à des besoins professionnels.
- Une insertion professionnelle correcte.
- Une bonne organisation pédagogique.
- La mise en œuvre d'un système qualité.

- Points faibles :

- L'absence de public issu de L2.
- L'absence d'enseignants-chercheurs.
- La faible présence des professionnels dans les cours.

## Recommandations pour l'établissement

Il devrait être recherché à préciser et à analyser en conseil de perfectionnement la qualité des emplois obtenus par les diplômés. De la même façon, il conviendrait d'étudier les raisons qui ont suscité une nette progression des poursuites d'études des diplômés de 2009 afin d'éviter que cela ne puisse se reproduire. Il faudrait également chercher à intégrer des diplômés de L2. L'implication des professionnels dans les cours, par delà les conférences, devrait encore être renforcée. L'implication d'enseignants-chercheurs est également à rechercher. Une articulation de cette formation avec la LP *Qualité et maîtrise de l'énergie électrique* permettrait d'y contribuer, et d'assurer également une meilleure gestion des flux étudiants et des contrats. Dans cette perspective, l'établissement devrait impulser un rapprochement des deux licences professionnelles pour assurer une gestion coordonnée.

## Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

## Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA SPECIALITE (fourni par l'établissement)			
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Nombre d'inscrits	27	31	27
Taux de réussite	96	93,5	100
Pourcentage d'inscrits venant de L2	0	0	0
Pourcentage d'inscrits venant de DUT	52	42	23
Pourcentage d'inscrits venant de BTS	48	58	74
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	52	39	65
Pourcentage d'inscrits en formation continue	4	3	27
Pourcentage d'inscrits en contrat en alternance (d'apprentissage ou de professionnalisation)	44	58	8
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	30	30	30
ENQUETES NATIONALES			
	2007		
Taux de répondants à l'enquête	55	-	-
Pourcentage de diplômés en emploi (2)	94	-	-
Pourcentage de diplômés en poursuite d'études (2)	0	-	-
Pourcentage de diplômés en recherche d'emploi (2)	6	-	-
ENQUETES DE SUIVI PROPRE DE LA FORMATION			
	2008	2009	2010
Taux de répondants à l'enquête	67	84	85
Pourcentage de diplômés en emploi (2)	78	54	77
Pourcentage de diplômés en poursuite d'études (2)	22	46	10
Pourcentage de diplômés en recherche d'emploi (2)	0	0	13

- (1) Données des trois dernières années (pour lesquelles on dispose du nombre d'inscrits et du taux de réussite), pourcentages arrondis à l'unité.
- (2) Préciser l'année d'obtention du diplôme et combien de mois après cette obtention a été réalisée l'enquête, ceci pour chacune des trois dernières enquêtes nationales et de suivi propre.  
Pourcentages calculés sur la base des diplômés ayant répondu aux enquêtes et arrondis à l'unité.



# Observations de l'établissement



**Monsieur Jean-Marc GEIB**  
**Directeur**

**Agence d'évaluation de la recherche et de  
l'enseignement supérieur**  
Section des formations et des Diplômes

20 rue Vivienne  
75002 PARIS

**Alain BERETZ**  
**Président**

**Affaire suivie par**  
**Frédérique GRANET-**  
**LAMBRECHTS**  
Vice-présidente Formations  
Initiale et Continue

Strasbourg, le 9 mai 2012

**Objet :** Evaluation des Licences, des Licences professionnelles et des Masters  
**Nos Réf. :** FG/MA/N° 2012-076

**Secrétariat :**  
Martine ARRO  
Tél. : +33 (0)3 68 85 63 62  
Martine.Arro@unistra.fr

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les réponses aux évaluations réalisées par les experts de l'AERES des dossiers déposés au niveau Licence et au niveau Master par l'Université de Strasbourg dans le cadre de la campagne d'habilitation vague C.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Alain BERETZ





Académie : Strasbourg

Etablissement déposant : Université de Strasbourg

Spécialité : Systèmes électriques et réseaux industriels

Dénomination nationale : SP4-Electricité et électronique

Demande n°S3LP130004120

En préambule aux réponses pour chacune des mentions, l'établissement souhaite faire part des éléments suivants, en réponse à des observations formulées par les experts concernant la durée du suivi de l'offre de formation

Refondée au 1<sup>er</sup> janvier 2009, la jeune Université de Strasbourg a entrepris de se doter de procédures et d'outils validés par son CEVU et son CA en ce qui concerne l'évaluation des formations, l'évaluation des enseignements et le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants, de sorte que les enquêtes réalisées au niveau de l'ensemble de l'établissement ne peuvent pas remonter à des années antérieures.

S'agissant des enquêtes relatives à l'évaluation des formations, la première enquête générale a porté sur l'année 2011 et un bilan a été présenté à la Commission centrale de suivi en mars 2012.

S'agissant de l'évaluation des enseignements, les procédures et les outils ont été élaborés en 2011 et approuvés par le CEVU en mai 2012. La première enquête générale sera effectuée à l'issue du semestre d'automne 2012.

Enfin, au-delà des enquêtes dans les composantes, les enquêtes nationales de suivi de l'insertion professionnelle des étudiants ont été faites, par contre l'université n'a pas entrepris d'enquêtes systématiques des diplômés de Licence générale jusqu'à 2011. Depuis lors, de telles enquêtes sont aussi réalisées.

Pas de réponse.